Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_075B-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_075

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Parc d'Activités du Val Coric Ouest (Guer) tranche 3 - Vente à la société Sécuritest

Madame la Vice-présidente informe le conseil communautaire que Monsieur Ludovic Sorel, gérant de la société de contrôle technique automobile Sécuritest, installée dans le centre-ville de Guer, a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition d'une surface de terrain d'environ 3 000 m² sur la tranche 3 du parc d'activités du Val Coric Ouest, afin d'y déplacer son activité.

Elle précise que l'emprise demandée est située sur le lot 7 de 13 000 m² promis par délibération n° C.2024-078 à la société Guer Coët Automobile dont le dirigent, Monsieur Fabrice Morin, a informé par courrier la communauté de communes qu'il est favorable à ce projet, conçu en collaboration entre les deux sociétés.

La configuration de cette emprise de 3000 m² nécessitera également la création d'une servitude de passage sur le lot du garage Guer Coët Automobile au profit de Sécuritest. Cette clause, qui devra figurer dans les actes de vente de ces deux parcelles, fait l'objet d'un accord écrit des deux parties adressé par courrier à la communauté de communes.

Dans une telle éventualité, il devra être établi un avenant au compromis de vente déjà signé avec Monsieur Morin pour modification de la surface de terrain à vendre et ajout de la servitude de passage.

Dans ces conditions, Madame la Vice-présidente propose la vente d'un terrain à Sécuritest, selon les modalités suivantes :

- surface d'environ 3 000 m² à extraire des parcelles YA165, YA 154, K 1338 et K 1339 sur le parc d'activités de du Val Coric Ouest – tranche 3 à Guer,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_075B-DE

- au prix de 45 € HT/m² suite à l'avis des domaines du 5 juin 2026 et conformément à la délibération B.2025-47 du 4 décembre 2025 fixant les tarifs des terrains sur les parcs d'activités communautaires.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VENTE à la société Sécuritest, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, une surface de terrain d'environ 3000 m², ou de plus petite surface selon l'analyse approfondie des besoins fonciers de l'entreprise, à extraire des parcelles YA365, K 1370 à Guer au prix de 45 € HT/m²,**
- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**
- **LA MODIFICATION de de la délibération C.2024-078 en réduisant la surface vendue à la société Guer Coët Automobile d'environ 3000 m² et en ajoutant une clause de servitude de passage vers le lot cédé à Sécuritest, toute autre modalité de la vente restant inchangée,**
- **L'AUTORISATION de la présidente, ou de son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

